

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Groupement d'Intérêt Public

Madame Charret-Godard, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 13 février 2008, relative à la réforme du service public de l'emploi a pérennisé le réseau des Maisons de l'emploi et de la formation, la présence de proximité en lien avec les collectivités territoriales demeurant l'armature de cette organisation.

L'arrêté du 21 décembre 2009 portant sur le cahier des charges des maisons de l'emploi et celui du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges fait évoluer le positionnement et l'offre de services des maisons de l'emploi.

La convention constitutive de la MDEF 2011 - 2014, prolongée par un avenant en 2015, étant arrivée à échéance, un travail important a été réalisé pour définir la nouvelle convention constitutive, au titre de la

période 2016 – 2021, et principalement son cadre d'intervention en articulation avec les missions de Pôle Emploi.

La principale modification de la convention constitutive 2016 – 2021 porte sur le recentrage des missions de la MDEF sur les deux axes auxquels l'État lui accorde son soutien financier à savoir :

- participer à l'anticipation des mutations économiques,
- contribuer au développement local de l'emploi.

L'année 2015 a été marquée par une activité importante de la Maison de l'Emploi et de la Formation à Dijon :

- 694 nouvelles personnes ont été accueillies au sein des points-relais de Dijon en 2015 (694 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche et 313 sur le quartier des Grésilles)
- 11 596 contacts (entretiens d'accueil en face à face et téléphoniques) ont eu lieu dont 6366 sur le quartier des Grésilles et 5230 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche ;
- 17 692 services ont été délivrés (8072 au point-relais des Grésilles et 9620 au point-relais de la Fontaine d'Ouche) ;
- 642* Dijonnais ont été accompagnés via la mobilisation des dispositifs locaux dont 37%* étaient issus des quartiers de la politique de la ville ;
- 246* personnes ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 45%* résidaient dans un quartier de la politique de la ville. * chiffres 2015 provisoires

Au regard de son cadre d'intervention pour la période 2016 - 2021 de la convention constitutive décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015, et des résultats obtenus en 2015, l'accent sera mis pour l'année 2016, en terme d'intervention de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais sur la ville de Dijon sur les missions suivantes :

- l'animation des démarches de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire du bassin dijonnais dont : la coordination d'une plate forme de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), des actions sectorielles (ESS, bâtiment, tourisme) et des thématiques transversales (solidarité intergénérationnelle, temps partiel subi) ;
- l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont : le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), les clauses d'insertion, 100 chances-100 emplois ;
- l'animation du service public régional de l'orientation (SPRO) en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne ;

Dans ce contexte, l'activité de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais va connaître une évolution sensible en 2016 avec notamment :

- **la déclinaison de la nouvelle charte des points relais et de territoires 2016 -2021 ;**
- **la mise en œuvre du protocole du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi pour la période 2016 - 2020.**

Pour mettre en œuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel de la Maison de l'Emploi et de la Formation est de 1 800 031 €, avec en terme de financements :

- 474 546 € sollicités auprès de l'État ;
- 186 681 € de FSE ;
- 95 000 € de la part de la Ville de Dijon ;
- 90 000 € du Département de Côte d'Or (qui flèche ces crédits sur le dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi)
- 353 823 € de la Région de Bourgogne ;
- le reste provenant des contributions des intercommunalités et communes extérieures à l'agglomération.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif sur l'agglomération, il est proposé pour 2016 d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à procéder au reversement de subventions afin de financer la programmation de ses actions.

Deux conventions à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

- l'une dont le principal objet est d'affecter deux agents municipaux aux points-relais de Dijon et de mobiliser une subvention de 60 000 € au titre du fonctionnement des points-relais et du financement d'actions territorialisées, et une subvention de 35 000 € pour le financement du PLIE ;
- l'autre, indissociable de la première, relative à la mise à disposition du GIP de locaux propriétés de la Ville situées au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac.

Je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'affectation de deux agents municipaux dans les points relais Grésilles et Fontaine d'Ouche, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2016, dans les conditions proposées ;

2 - d'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Abstentions : 6